



**ARRETE MINISTERIEL RELATIF A L'OCTROI AUX BIBLIOTHEQUES  
RECONNUES EN VERTU DU DECRET DU 30 AVRIL 2009 RELATIF  
AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES DE LECTURE ORGANISE  
PAR LE RESEAU PUBLIC DE LA LECTURE ET LES BIBLIOTHEQUES  
PUBLIQUES DES SUBVENTIONS ANNUELLES A L'EMPLOI DANS LE  
CADRE DE L'ACCORD SUR LE NON MARCHAND POUR L'ANNEE  
2018**

**LA MINISTRE DE LA CULTURE,**

Vu le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française, modifié par les décrets des 26 mars 2009, 30 avril 2009, 17 décembre 2009, 10 novembre 2011, 25 octobre 2012, 21 novembre 2013 et 2 juin 2016 ;

Vu le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, modifié par les décrets des 20 décembre 2012, 17 décembre 2014, 14 juillet 2015, 10 décembre 2015, 14 décembre 2016 et 20 décembre 2017 ;

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu le décret du 20 décembre 2017 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2018, l'article de base 33.12.15 de la division organique 22 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française – Ministère de la Communauté française, l'article 41 modifié par l'arrêté du 14 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, pris en exécution de l'article 61 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le *05 Février 2018* ;

Considérant que les associations reprises à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont reconnues comme opérateurs directs ;

Considérant que, en vertu de leur reconnaissance, les opérateurs précités bénéficient de subventions annuelles à l'emploi dans le cadre de l'accord sur le non-marchand pour l'année 2018 ;

### ARRETE

**Article 1er** : Des subventions d'un montant total de **3.822.798,86 euros** (trois millions huit cent vingt-deux mille sept cent nonante-huit euros quatre-vingt-six centimes) imputable sur les crédits inscrits à l'article de base **33.12.15** de la division organique **22** du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire **2018** sont allouées aux pouvoirs organisateurs désignés ci-après :

<b>N°Code GIEI</b>	<b>Dénomination du compte</b>	<b>Communication</b>
<b>Compte bancaire</b>	<b>Montant annuel</b>	
1 0204843 <b>340-0321749-38</b> 0402.345.211	«La Lumière » asbl – 4000 Liège JANZEN Pierre – Directeur général Montant : <b>196.671,32 €</b> (Cent nonante-six mille six cent septante et un euros trente-deux centimes) <b>Dont 61.591,37 € de FE 2018</b> (soixante et un mille cinq cent nonante et un euros trente sept centimes)	Subvention permanent année 2018
2 0003444 <b>000-0077868-74</b> 0402.992.834	Ligue Braille - asbl - 1060 Bruxelles MAGIS Michel - Directeur Montant : <b>196.671,32 €</b> (Cent nonante-six mille six cent septante et un euros trente-deux centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
3 0204841 <b>210-0321616-16</b> 0406.570.550	Œuvre Nationale des Aveugles asbl - 1200 Bruxelles t'KINT de RODENBEKE François - Président Montant : <b>196.671,32 €</b> (Cent nonante-six mille six cent septante et un euros trente-deux centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
4 0013293 <b>001-3302224-32</b> 0466.328.389	ASBL « La Ferme de Tavier » – 4163 Tavier ( <b>Anthisnes</b> ) PELOSATO Toni - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018

N°Code GIEI Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
5 0204974 <b>068-0602850-22</b> 0413.283.940	C.L.P. d'Antoing asbl - 7640 <b>Antoing</b> BONNET Daniel - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 20.171,15 € de FE 2018</b> (vingt mille cent septante-et-un euros quinze centimes)	Subvention permanent année 2018
6 0206310 <b>799-5175650-23</b> 0428.676.058	Centre de Lecture publique - 7800 <b>Ath</b> BLANCQUART Sylvie - Trésorière Montant : <b>49.167,83 €</b> (Quarante-neuf mille cent soixante-sept euros quatre-vingt-trois centimes) <b>Dont 13.447,43 € de FE 2018</b> (treize mille quatre cent quarante-sept euros quarante-trois centimes)	Subvention permanent année 2018
7 0110437 <b>091-0123111-47</b> 0448.742.586	Biblio. publique de et à - 6880 <b>Bertrix</b> (asbl) PIGNOLET Philippe - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 20.171,15 € de FE 2018</b> (vingt mille cent septante et un euros quinze centimes)	Subvention permanent année 2018
8 0018904 <b>068-2179837-80</b> 0453.493.905	Biblio. Publ. de Brunehaut asbl – 7620 <b>Brunehaut</b> SCHIESTE Daniel - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
9 <b>103-0306322-64</b> 0536.200.261	asbl Bib publique de <b>Chiny</b> BRADFER Annick - Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
10 0210331 <b>001-2931328-64</b> 0419.727.116	C.L.P. de Comines asbl - 7780 <b>Comines</b> VANDENBROUCKE Jean-Jacques - Echevin Montant : <b>147.503,49 €</b> (Cent quarante-sept mille cinq cent trois euros quarante-neuf centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
11 0204266 <b>068-0743870-04</b> 0418.827.786	ASBL Foyer Culturel de Doische – 5680 <b>Doische</b> LEDOUX Michel - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018

<b>N°Code GIEI Compte bancaire</b>	<b>Dénomination du compte Montant annuel</b>	<b>Communication</b>
12 0206931 <b>068-2240959-92</b> 0458.373.401	Biblio. publique de et à - 6820 <b>Florenville</b> (asbl) GELHAY Eric - Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
13 0114713 <b>250-0228764-26</b> 0471.640.724	asbl Bib publique A. Hénin à <b>Gembloux</b> THUNISSEN Christine - Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
14 0205011 <b>340-0124414-01</b> 0424.826.445	Centre multimédia Don Bosco asbl - 4000 <b>Liège</b> JEANMART Joseph - Président Montant : <b>405.634,60 €</b> (Quatre cent cinq mille six cent trente-quatre euros soixante centimes) <b>Dont 110.941,29 € de FE 2018</b> (cent dix mille neuf cent quarante-et-un euros vingt-neuf centimes)	Subvention permanent année 2018
15 0207183 <b>068-0697340-34</b> 0422.887.039	CLP de Mouscron asbl - 7700 <b>Mouscron</b> FRANCEUS Michel - Président Montant : <b>639.181,79 €</b> (Six cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-un euros septante-neuf centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
16 0114022 <b>068-8899377-42</b> 0446.101.020	PromoLecture Brabant wallon – 1400 <b>Nivelles</b> Evelyne VAN PEE - Présidente Montant : <b>245.839,15 €</b> (Deux cent quarante-cinq mille huit cent trente-neuf euros quinze centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
17 0206880 <b>001-1405165-02</b> 0432.739.170	Bibliothèques et ludothèques OLLN asbl - 1348 <b>Louvain-la-Neuve</b> TAVERNE Michel - Président Montant : <b>245.839,15 €</b> (Deux cent quarante-cinq mille huit cent trente-neuf euros quinze centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
18 040852 <b>001-7237460-75</b> 0542.923.054	asbl Grimoire d'Eole - 1360 <b>Perwez</b> Marie-France PIERARD - Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018

N°Code GIEI Compte bancaire	Dénomination du compte Montant annuel	Communication
19 046284 <b>068-9002440-91</b> 0548.957.444	asbl Lire au Fil de l'Ourthe – 6987 <b>Rendeux</b> Lucienne DETHIER - Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
20 0032874 <b>068-2379527-47</b> 0458.537.014	ASBL Bib pub François De Troyer - 1330 <b>Rixensart</b> DE TROYER Mme - Présidente Montant : <b>49.167,83 €</b> (Quarante-neuf mille cent soixante-sept euros quatre-vingt-trois centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
21 0206273 <b>001-1238714-03</b> 0417.548.970	ASBL Bib pub de Froidmont – 1330 <b>Rixensart</b> DEBIER Guy - Président Montant : <b>49.167,83 €</b> (Quarante-neuf mille cent soixante-sept euros quatre-vingt-trois centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
22 0018296 <b>792-5895921-22</b> 0459.242.342	Biblio. Pub. de Rouvroy asbl – 6767 <b>Rouvroy</b> CONRARD Catherine – Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
23 0028466 <b>000-3254886-51</b> 0873.934.168	Bibliothèque « A Livre Ouvert » asbl – 6747 <b>Saint-Léger</b> LORET Marie-Jeanne – Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
24 200346 <b>363-1085786-08</b> 0847.859.281	asbl BC de et à 6470 <b>Sivry-Rance</b> François DUCARME – Président Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
25 0206700 <b>001-3177273-17</b> 0421.743.429	Asbl Biblio. de Thimister-Clermont - 4890 <b>Thimister</b> DIEDEREN Laurence - Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018



<b>N°Code GIEI Compte bancaire</b>	<b>Dénomination du compte Montant annuel</b>	<b>Communication</b>
26 0202873 <b>348-0485421-97</b> 0431.079.579	Centre Maximilien Kolbe – 4800 <b>Verviers</b> DELOBEL Jean-Marie – Adm délégué Montant : <b>49.167,83 €</b> (Quarante-neuf mille cent soixante-sept euros quatre-vingt-trois centimes) <b>Dont 0 € de FE 2018</b>	Subvention permanent année 2018
27 0206010 <b>850-8685893-26</b> 0443.521.018	Biblio publique de Vielsalm asbl – 6690 <b>Vielsalm</b> HEYDEN Stéphanie – Présidente Montant : <b>73.751,75 €</b> (Septante trois mille sept cent cinquante et un euros septante cinq centimes) <b>Dont 20.171,15 € de FE 2018</b> (vingt mille cent septante et un euros quinze centimes)	Subvention permanent année 2018
28 0209978 <b>792-5233293-01</b> 0452.968.323	ASBL Bib pub libre de Hesbaye - 4300 <b>Waremme</b> DEFAWE Jean-Michel - Président Montant : <b>245.839,15 €</b> (Deux cent quarante-cinq mille huit cent trente-neuf euros quinze centimes) <b>Dont 67.237,15 € de FE 2018</b> (soixante-sept mille deux cent trente-sept euros quinze centimes)	Subvention permanent année 2018

**Article 2** : Les subventions couvrent le paiement des charges liées à l'emploi du secteur non-marchand en Lecture publique pour l'année 2018 (remboursement au Fonds écureuil le cas échéant).

**Article 3** : Les pouvoirs organisateurs sont tenus de produire au Service de la Lecture publique les documents prévus à l'article 16 § 1<sup>er</sup> du décret précité du 30 avril 2009 et à l'article 21 de l'arrêté précité du 19 juillet 2011, justifiant l'utilisation du montant de la subvention reçue en fonction de l'article 1<sup>er</sup> du présent Arrêté.

**Article 4** : Au cas où un pouvoir organisateur ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit pour la totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de remettre intégralement à la disposition du comptable centralisateur des recettes de la Communauté française, selon les modalités déterminées par le Service de la Lecture publique, le montant non justifié.

7 FEV, 2018

Bruxelles, le

Par délévation,  
L'Administrateur général,

  
André-Marie PONCELET